

Villeneuve d'Ascq, le 27 février 2026

INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES 2026

Les sociétés Auchan Retail France, Auchan Retail International et Organisation Intra-Groupe des Achats publient leurs résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Pour rappel, cette mesure s'articule autour de 5 indicateurs : écarts des rémunérations Femmes/Hommes, écart d'augmentations individuelles Femmes/Hommes, écarts des promotions Femmes/Hommes, pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité et nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations.

Auchan | RETAIL
FRANCE



89/100

Auchan | RETAIL



78/100

Auchan | RETAIL
ORGANISATION
INTRA-GROUPE DES
ACHATS

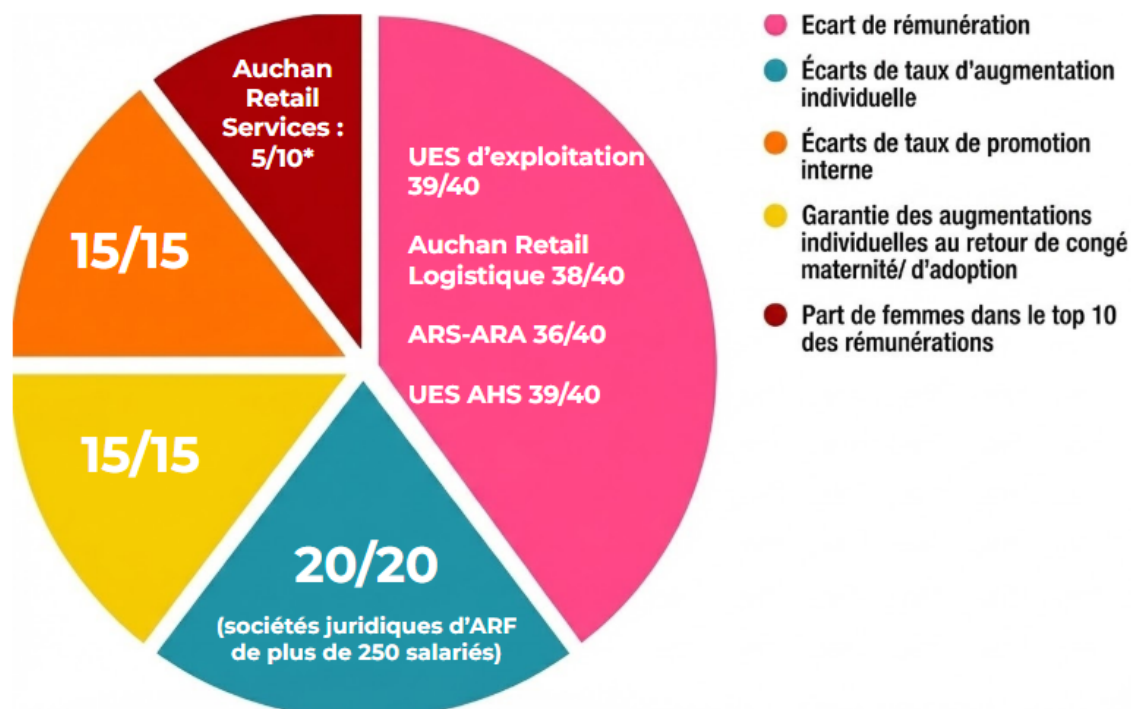


89/100

AUCHAN RETAIL FRANCE

1. Concernant l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Auchan Retail France obtient cette année une note moyenne de 89/100 sur l'indicateur d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.



*Autres sociétés juridiques d'Auchan Retail France : 0/10

Ces calculs sont le reflet d'un périmètre intégrant plusieurs sociétés : ARS/ARA (91/100) regroupe les fonctions siège, exploitation (89/100), exploitation des hypermarchés et supermarchés, ARL (93/100), regroupe l'activité logistique, AHS (89/100), exploitation des hypermarchés et supermarchés acquis en 2024 (ex Casino).

Pour Auchan Retail France, le calcul a été élaboré sur la base de 48 773 collaborateurs, dont 86 % d'employés, 4% d'agents de maîtrise et 10% de cadres, dont 49% de femmes.

2. Concernant la déclaration des écarts éventuels de représentation femmes-hommes dans les postes de direction pour l'année 2026 au titre des données 2025

A compter de 2023, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent publier et déclarer leurs écarts éventuels de représentation femmes-hommes pour les cadres dirigeants et les instances dirigeantes selon le même calendrier que l'index de l'égalité professionnelle à savoir au plus tard le 1er mars.

Résultats :

Auchan Hypermarché :

- Écart de représentation parmi les cadres dirigeants :: N/A
- Écart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes : 33% de femmes et 67% d'hommes

Auchan Supermarché :

- Écart de représentation parmi les cadres dirigeants : N/A
- Écart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes : 33% de femmes et 67% d'hommes

ARL :

- Écart de représentation parmi les cadres dirigeants : N/A
- Écart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes : 33% de femmes et 67% d'hommes

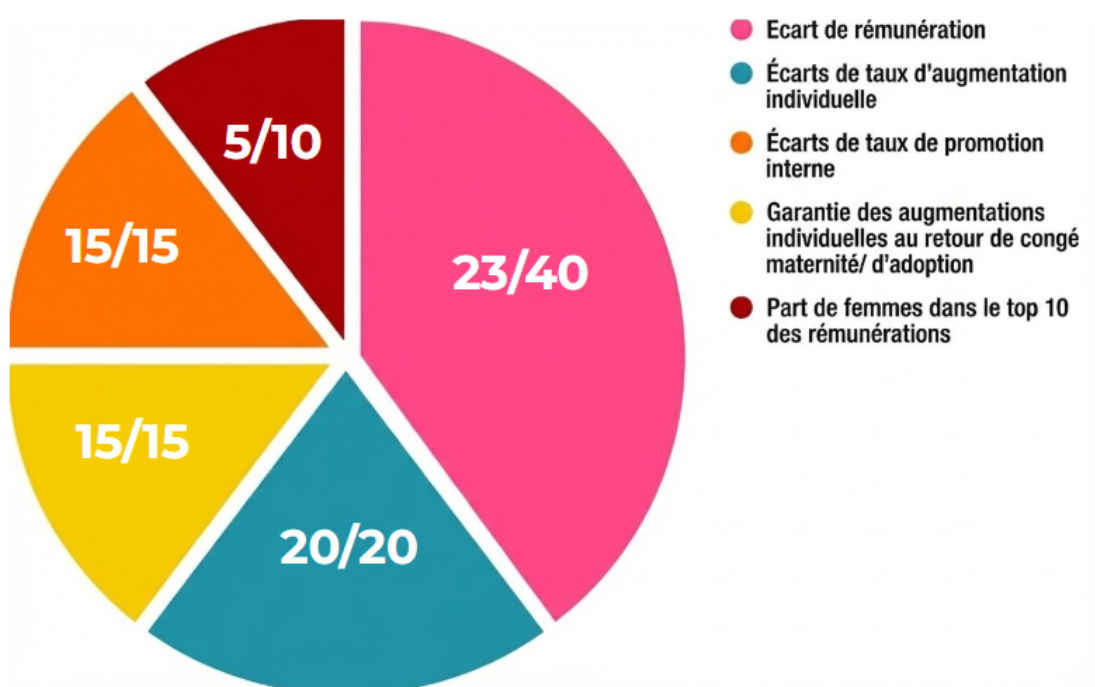
ARS/ARA :

- Écart de représentation parmi les cadres dirigeants : 38% de femmes et 62% d'hommes
- Écart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes : 33% de femmes et 67% d'hommes

AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

1. Concernant l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Auchan Retail International obtient cette année une note moyenne de **78/100** sur l'indicateur d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, soit 15 points de plus qu'en 2025.



Pour Auchan Retail International, le calcul a été élaboré sur la base de 384 collaborateurs, dont 3% d'employés, 4% d'agents de maîtrise et 92% de cadres, dont 46% de femmes.

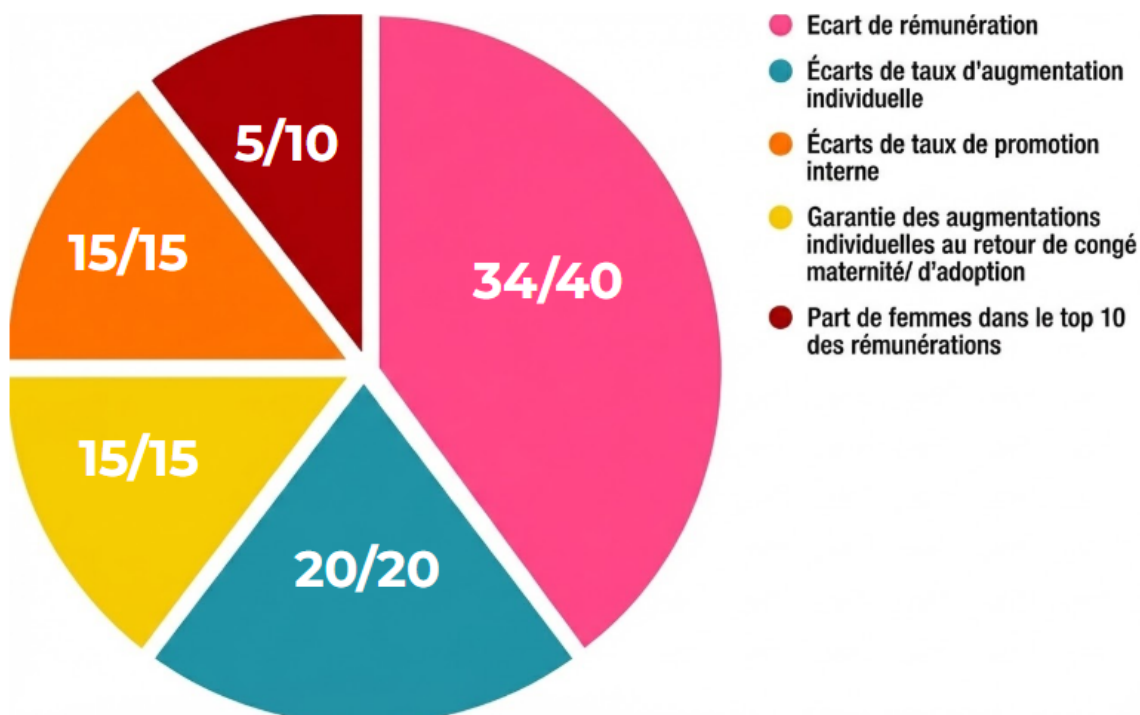
2. concernant la déclaration des écarts éventuels de représentation femmes-hommes dans les postes de direction pour l'année 2026 au titre des données 2025

Résultats : N/A

ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS (OIA)

1. Concernant l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

OIA obtient cette année une note moyenne de 89/100 sur l'indicateur d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, soit 1 point de moins qu'en 2025.



Pour OIA, le calcul a été élaboré sur la base de 761 collaborateurs, dont 5% d'employés, 32% d'agents de maîtrise et 63% de cadres, dont 68% de femmes.

2. concernant la déclaration des écarts éventuels de représentation femmes-hommes dans les postes de direction pour l'année 2026 au titre des données 2025

A compter de 2023, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent publier et déclarer leurs écarts éventuels de représentation femmes- hommes pour les cadres dirigeants et les instances dirigeantes selon le même calendrier que l'index de l'égalité professionnelle à savoir au plus tard le 1er mars.

Résultats : N/A (OIA a moins de 1000 salariés)